LA LETTRE DU
SNMH
déc 2023

Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière

SANTÉ FO

GAZA: NOUS NE NOUS TAIRONS PAS !

au SOMMAIRE

INTERVIEW 1
HÔPITAL DE VOIRON ET DE VIENNE 3
CONGRÈS FÉDÉRAL FOSPSS 5
BRÈVES DES ADHÉRENTS 7
COMMUNIQUÉ AME 8
PAROLE DE MÉDECINE 9
COMPTE RENDU DU CONGRÈS NATIONAL SNMH FO 11
PALESTINE : ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS 12

Interview du Dr Rony Brauman, ancien président de Médecins Sans Frontières et professeur émérite à l'Institut d'études Politiques de Paris par le Dr Cyrille Venet, syndicaliste hospitalier, en date du 24 octobre 2023.

CV : Toi qui es régulièrement sur place, quelle est la situation concrète à Gaza ?

RB : C'est par mes collègues de MSF que je suis informé, car je n'y suis pas retourné depuis longtemps. Eh bien la situation est affreuse. Les bombardements sont incessants, surtout au nord. Mais le sud, où l'armée israélienne enjoint les gens de se regrouper, est frappé également. Il n'y a donc aucun endroit sûr à Gaza. Les pénuries sont générales, l'eau est rare et saumâtre, la nourriture manque, les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner, faute de médicaments, de carburant et ce en dépit de l'engagement des soignants. Les convois d'assistance commencent à entrer, mais à un rythme et avec des quantités dérisoires par rapport aux besoins.

CV : Tu as dit publiquement, sur France Inter, que le Droit Humanitaire pouvait avoir de très grandes limites et qu'il pouvait parfois servir de justification à une politique guerrière. Peux-tu préciser cette question ?

RB : Le droit humanitaire fait uxne distinction primordiale entre combattants et non-combattants. Dans les non-combattants on considère non seulement les civils mais aussi les prisonniers, les malades, les blessés. Le droit humanitaire autorise à tuer sans merci et par tous les moyens les combattants. En revanche il oblige à préserver la vie et les conditions de soins des civils.

Toute organisation combattante est théoriquement tenue de respecter cette convention internationale.

La 1ère guerre mondiale est souvent citée par les humanitaires en exemple comme celle où fut respecté le droit humanitaire. Il est mis en avant, que parmi les 10 millions de morts, 9 millions étaient des combat-

tants. C'est-à-dire qu'il y aurait 90% de « victimes légitimes » et « seulement » 10% de civils ce qui serait un ratio exemplaire... En tenant un tel raisonnement, on accepte la notion de chair à canon. Les 50 millions de jeunes gens mobilisés ces années-là étaient autant de cibles légitimes. Le droit humanitaire est donc aussi un permis de tuer, une forme de « *nécro-éthique* ». Cela dit, rappeler aux belligérants l'obligation (supposée) d'épargner les civils n'est pas critiquable, bien sûr, même si l'on est sans illusion sur les effets concrets de ces rappels. Dans le cas particulier d'une bande de terre surpeuplée par plus de 2 millions d'habitants, cette distinction est toute théorique. Comme elle l'est souvent, dans d'autres situations de conflits, où des hommes sont combattants un certain moment, paysans à d'autres, et ne se rangent pas dans une catégorie stable.

Cela étant, rappeler les Israéliens à leurs obligations en matière de droit international humanitaire (DIH), c'est aussi souligner le non-rappel au droit international en matière d'occupation de territoires acquis par la force. La colonisation de ces territoires est un crime de guerre commis quotidiennement par les Israéliens depuis des décennies, et rarement mentionné comme tel par les chancelleries occidentales, et notamment française. On se contente d'évoquer la nécessité de préserver le « *processus de paix* », comme s'il y en avait un, alors que tous les premiers ministres israéliens depuis l'assassinat de Rabin, se sont clairement prononcés contre les accords d'Oslo et pour la colonisation de la Cisjordanie.

CV : Compte tenu du contexte général en France est-ce que tu subis des pressions personnelles ?

RB : En général oui, là rien. Je bénéficie d'un lot d'insultes habituelles de plusieurs types dont « *le juif en proie à la h aine de lui-même* ». Mais là non, curieusement je n'ai reçu aucune pression ni aucune insulte même par les canaux anonymes.

CV : Nous sommes par moment en contact avec des syndicats de travailleurs israéliens et palestiniens et relayons certaines prises de positions signées par des salariés sans distinction. De ton coté as-tu des contacts avec les syndicats ?

RB : Non, aucun contact avec les syndicats.

CV : Nous avons été surpris par l'accueil très positif et manifestement majoritaire que nous avons reçu de la part de nombreux confrères en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. En liant la question de la guerre, de l'accès aux soins et des bombardements d'hôpitaux d'où que viennent les bombes nous avons le sentiment d'être dans notre rôle même avec la dimension politique de cette question. As-tu un commentaire ?

RB : C'est une question humaine, éthique et politique. Toutes protestations, demandant de cesser le feu, d'arrêter la colonisation, de retirer les forces d'occupation, tous ces mots d'ordre sont de la politique dans l'acception la plus positive du terme.

CV : Dans la plupart des pays du monde et d'Europe, il y a d'énormes manifestations y compris à Washington et New York ou encore Londres et Amsterdam. Comment expliques-tu qu'en France il y ait si peu de manifestations ?

RB : Les mesures d'intimidation morale et d'interdiction physique, associées à l'augmentation des violences contre les manifestants depuis 2019, entraînent une peur d'aller manifester. Cette évolution est très inquiétante pour notre pays.

CV : Comme l'ont fait de très nombreux auditeurs de France Inter avant-hier matin, je te remercie pour ton action et tes propos.

HÔPITAL DE VOIRON ET DE VIENNE

Voiron, Vienne : 2 centres hospitaliers généraux, 2 batailles pour la défense des hôpitaux et des services

Vienne 17/09/2023 : soutien à notre confrère chirurgien orthopédiste, ainsi qu'aux personnels et leurs organisations syndicales du CH Lucien Hussel, en grève.

Après une longue année d'attente, notre confrère vient d'être entendu par la commission nationale de discipline. Il a été suspendu le 26 juillet 2022 par le directeur du centre hospitalier appuyé par le directeur de l'ARS Rhône Alpes, JY Grall. Les membres de la commission nationale de discipline ont invalidé les dires de ces deux entités. Pourtant la directrice du CNG, passant outre cette décision, a prononcé un blâme à l'encontre de notre confrère, et la direction du centre hospitalier de Vienne ne l'a, à ce jour, pas ré-intégré dans les effectifs.

Venu en soutien à ses collègues et aux personnels en grève pour protester contre la fermeture de la ligne SMUR par l'ARS le 15 septembre, ce médecin orthopediste a été accueilli chaleureusement, par la communauté médicale, les soignants et les organisations syndicales (CGT, FO, CFDT).

Le président du conseil de surveillance et ancien président de la CME du CH Vienne lui a réitéré son soutien. Nous avons pu échanger avec un gériatre suspendu durant 4 ans dans le même établissement avant d'être ré-intégré dans un placard (sur une activité transversale).

Signe supplémentaire d'une discordance avec la gouvernance : le chef de service des urgences qui, pour faire face à la fonte de son effectif (8 ETP sur 22 nécessaires), souhaitait fermer la ligne d'urgence plutôt que la ligne SMUR n'a pas été écouté.

D'autres expériences en d'autres lieux prouvent pourtant que ce médecin à raison. L'attractivité étant liée à la ligne SMUR, dans cette situation, il est préférable de suspendre les urgences la nuit, en attendant d'avoir retrouver l'effectif nécessaire pour les rouvrir.

Le directeur est en partance, venant ainsi valider la fin funeste de sa mission

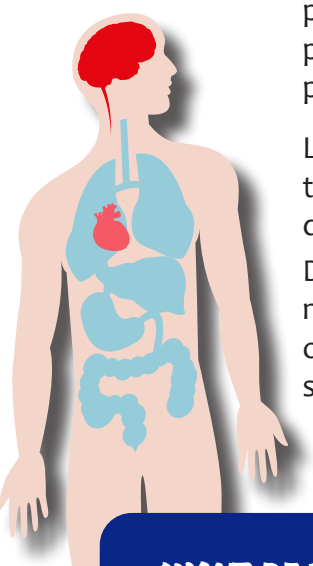

commandée au centre hospitalier qui ne peut maintenant que dépendre des Hospices Civils de Lyon du fait des difficultés provoquées par son management.

Les faits sont là, les difficultés sont multifocales et sont loin de concerner uniquement le service des urgences.

De part cette situation anxiogène et par manque de visibilité, d'autres praticiens ont et sont en train de quitter l'établissement.

AVANT DE PENSER À RÉQUISITIONNER LES MÉDECINS, LA DIRECTION DOIT FAIRE LE NÉCESSAIRE POUR GARDER LES TITULAIRES.

L'ARS ARA PRENDRA T ELLE UN JOUR UNE DÉCISION COHÉRENTE DANS CE DOSSIER ?

LE SNMH FO DEMANDE LA RÉINTÉGRATION DE NOTRE COLLÈGUE.

Voiron le 14/09/2023 :

Inauguration sans ministre, sans directrice de l'ARS ARA, pour cet hôpital ouvert en septembre 2021, et attendu depuis plus de 20 ans par la population, les soignants et les élus locaux. Praticiens syndiqués et non syndiqués se sont mobilisés en réalisant une chaîne humaine avec l'inscription des bras des lits sur les blouses.

Malgré une publicité discrète, (nécessité de s'inscrire) plusieurs collectifs de citoyens se sont invités à la fête, et ont réclamé la ré-ouverture des lits d'hospitalisation de médecine non ouverts dans l'établissement (30 au total) ainsi que des urgences 24 h/24 et 7 J/7 en accès libre sans passer par le 15.

Les forces de police sont intervenues sur ordre de la direction pour évacuer des manifestants dont les cris « *des bras des lits* », couvraient le discours de la députée (vice présidente de l'assemblée nationale), les autres intervenants ayant été écoutés avec attention.

Les professionnels à travers leurs sociétés savantes, leurs associations professionnelles, etc, ont fait le travail d'alerte et d'information.

Se pose la question maintenant de trouver le moyen de faire céder ce gouvernement. Et on l'a vu, les arguments pour défendre l'hôpital comme pour défendre les retraites, mêmes les plus complets, les plus pertinents, ne suffisent pas face à Macron et Borne.

C'est le rôle du syndicat d'organiser les collègues pour informer, mais aussi pour apporter en plus des organisations professionnelles, les outils pour s'organiser pour agir, par la revendication, les délégations envers les tutelles, et si le refus des tutelles de nous entendre nous y oblige, la grève. Construisons le syndicat ensemble !

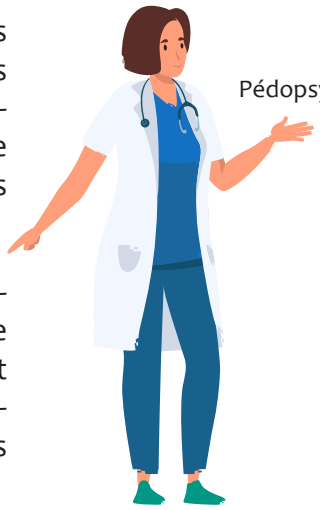

Dr Basile GONZALES
Pédopsychiatre - CH du Rouvray

Intervention au Congrès fédéral SPS 2-4 octobre 2023

Dr Claire Arasomohano

Cher (es) Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat national des médecins hospitaliers FO, en janvier 2023 pour son discours de voeux, voici ce que nous disait le président du Conseil de l'Ordre Départemental des Médecins de l'Isère, instance qu'on ne qualifie pas habituellement de révolutionnaire :

« 2023 sera pire que tout. C'est le début de la fin de la médecine. Les mesures qui se préparent sont terribles : généralisation de la télémédecine, des cabines de consultations, privatisation de la radiologie et de la biologie. »

Oui, La catastrophe est là, méthodiquement organisée, depuis des décennies certes. Numerus 71, ondam 92 ais ce gouvernement porte une responsabilité particulière dans le niveau de destruction, de liquidation de notre système de soins.

La situation reste difficile à quantifier, nos chiffres sont en dessous de la réalité.
Mais nous savons qu'il est souvent impossible d'accéder aux soins pour les patients, et pour nous personnels hospitaliers, soignants, médecins, il est souvent tout simplement impossible de soigner
bloc de chirurgie pédiatrique sur le CHU de Grenoble.

Dans ce contexte, le SNMH FO défend des positions claires. L'accès aux soins est un droit, il est garanti par l'existence de la Sécurité sociale, en ville comme à l'hôpital car la médecine est une et indivisible.

Il existe un accord historique entre la Sécurité sociale et le corps médical. Ambroise Croizat l'explique dans son discours de 1945 : « *les médecins n'ont rien à craindre de la classe ouvrière, nous respecterons leur indépendance, ils seront correctement rémunérés pour nous soigner, pour garantir à chacun le juste soin quelle que soit sa situation. Les soins prescrits seront remboursés.* » *Oui, l'accès aux soins est un droit, les principes de la sécurité sociale doivent être respectés, et pour ça il nous faut « des bras des lits. ».*

Cette revendication à l'allure publicitaire regroupe toutes les autres :

D'abord, pour « Médeciner », Il faut des médecins:

Pour mémoire,
en 1971, 47 millions d'habitants, 50 000 étudiants en deuxième année ; en 2023, 68 millions d'habitants, 11 000 étudiants en deuxième année.

Il faut ouvrir l'accès aux études de médecine, il faut permettre aux milliers d'étudiants qui vont désormais se former à prix exorbitants à l'étranger de revenir se former chez nous, Il faut en finir avec les quotas d'étudiants que sont les numerus clausus comme apertus, Il faut en finir avec parcours sup.
Il faut titulariser tous les médecins étrangers qui remplissent les conditions de compétence, et les rémunérer comme les praticiens hospitaliers.

Puis, il faut garantir à ces médecins leur l'indépendance.. Cette indépendance, c'est ce qui nous permet de ne raisonner qu'en fonction des besoins de chacun de nos patients et non en fonction de directives administratives fussent-elles d'Etat. C'est un acquis de la classe ouvrière que nous confèrent nos statuts et la sécurité sociale.

Or de nombreux médecins sont attaqués, sous différents prétextes, mais souvent en réalité pour avoir résisté à telles fermetures de lits de services, à telles réorganisations, à telles fermetures de services. Nous en accompagnons beaucoup, souvent envoyés par les camarades secrétaires de syndicat, ou de GD.

Nos prises de positions sont un point d'appui dans le corps médical hospitalier pour ces défenseurs des principes fondamentaux qui résistent, qui refusent de renoncer à leur indépendance médicale.

Nous sommes présents dans plusieurs CHU, après des discussions au cordeau avec des confrères qui n'avaient aucune tradition syndicale. Car les destitutions de chefferie de service de ceux qui ne collaborent pas, et ils sont nombreux, ont déclenché des prises de conscience comme à Montpellier, Bordeaux, Strasbourg ou encore à l'APHP.

- Et puis, pour mettre en œuvre la meilleure des décisions médicales prise en toute indépendance, encore faut-il pouvoir l'appliquer.

Et pour ça, eh bien il nous faut les moyens, il nous faut des hôpitaux en état de marche, des hôpitaux de plein exercice, et pas seulement un par département.
Il faut stopper les fermetures, il faut ré-ouvrir les lits, il faut ré-ouvrir les urgences, les services, les blocs, les maternités en formulant partout nos exigences précises, dans l'unité la plus large.

Il nous faut des bras des lits. Il nous faut former et recruter les personnels en nombre suffisant, des soignants oui, mais aussi des secrétaires, des assistantes sociales, de techniciens, des manips radios… bref tout ce qui fait qu'un patient peut être admis à l'hôpital s'il le faut, qu'il peut y rester le temps nécessaire, et qu'il peut rentrer à domicile quand c'est le bon moment, Il faut permettre à ces personnels de rester à l'hôpital : il faut les rémunérer avec des salaires et non des primes ou des heures sup, il faut qu'ils puissent travailler dans des conditions décentes de ratios soignants soignés, avec des plannings acceptables et respectés.

Des bras des lits, c'est la base, c'est la revendication qui pour nous regroupe toutes les autres.

Pour finir, j'aimerai rappeler que nous sommes le seul syndicat confédéré de médecins, et qu'en tant que tel, nous avons été présents et avons appelé à toutes les manifestations pour le retrait du projet de réforme des retraites.
Alors que faudra-t-il pour obtenir satisfaction ?

Une journée d'action n'y suffira pas, tout le monde en est conscient. Construire une force chez les médecins constitue une aide et un point d'appui important pour nos revendications, pour la défense de l'accès aux soins, de la sécurité sociale, pour s'organiser partout dans l'unité la plus large possible, pour retrouver des bras des lits.

Je vous remercie pour votre attention
Vive la fédération et vive la confédération Force Ouvrière.

En diminuant les remboursements dentaires le gouvernement aggrave les inégalités

La décision du gouvernement de diminuer les remboursements dentaires de 70% à 60% relève soit d'une méconnaissance du sujet soit d'un calcul machiavélique qui ferait que l'on taxe les petits salaires les plus précaires pour essayer de récupérer quelques millions, alors même que la dette publique de la France s'élève à 3000 milliards € et que le pouvoir d'achat des français est en berne. Cette décision tombe sans consultation, sans concertation des Ordres et associations de professionnels. Elle va mettre en péril la santé de nos patients.

En effet ce sont ceux qui travaillent et payent tous les mois leur cotisation mutuelle qui vont assumer soit directement la baisse de remboursements soit l'augmentation des cotisations et, ou, la baisse des prestations des organismes d'assurance et mutuelles voulant rattraper le nouveau déficit causé. Ce sont les petits salaires mais également les classes moyennes qui vont assumer le poids de ce déremboursement. Cette décision aggrave les inégalités d'une manière insupportable.

Une fois de plus et contrairement à ce que le président avait annoncé pendant les campagnes de 2017 et 2022, ce sont les soins dentaires qui restent la variable d'ajustement des dépenses de santé et des logiques comptables. Cette décision gouvernementale illustre parfaitement les grandes difficultés que traverse notre système de santé qu'il faut sans aucun doute modifier ou remettre sur ses bases mais pas en catimini et pas au coup par coup aux marches des vacances d'été.

Un débat de cette importance ne peut faire l'économie d'une consultation démocratique des français dans le respect des principes de la sécurité sociale et d'une négociation avec les organisations syndicales représentatives, pilier concret de ladite démocratie : cotisation de chacun selon ses moyens pour des soins à chacun selon ses besoins .

Dr P.Saurel

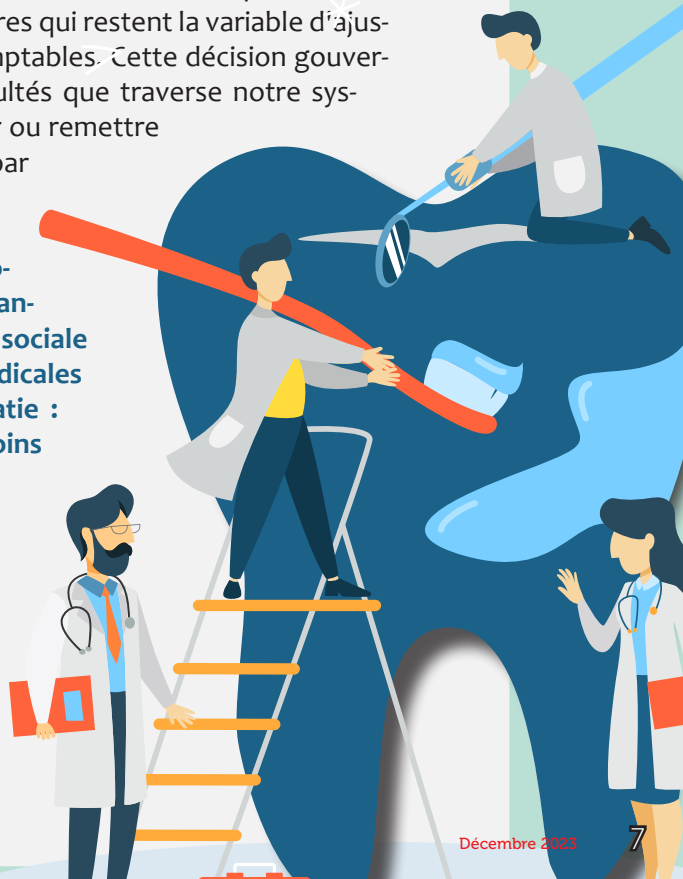

COMMUNIQUÉ AME

Maintien de l'Aide Médicale d'État

Communiqué du 15 novembre 2023,

Le SNMH FO tient à réagir à cette nouvelle attaque au droit à la santé. Dans le cas présent celui des plus démunis : l'Aide Médicale d'État aux sans papier (AME).

Lors de l'examen du projet de loi sur l'immigration, présenté par le ministre de l'Intérieur, le Sénat a adopté un amendement qui supprime l'AME et la transforme en « *aide médicale d'urgence* ».

Pour les médecins ne pas soigner ceux dont l'état le nécessite quelles que soient leur origine sociale, leur religion, leur race est contraire au Serment d'Hippocrate. Pour les médecins hospitaliers dont nous défendons les droits, l'AME fait partie de la mission de service public à laquelle ils sont attachés.

Aussi le SNMH FO se félicite de l'appel lancé par le Pr Antoine Pelissolo et le Dr Jean-Marc Baleyte respectivement chefs de service de psychiatrie du CHU de Créteil et du CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil) intitulé : Désobéissance médicale en cas de suppression de l'AME. 3 500 médecins en seraient déjà signataires.

Le SNMH FO soutient sans réserve cet appel.

Le SNMH FO rappelle que l'accès aux soins pour tous ne se discute pas. Soigner ceux qui se présentent dans les services hospitaliers, aux Urgences est une obligation déontologique inscrite dans le code de déontologie médicale. Depuis plusieurs années ce droit est remis en cause. De nombreuses dispositions gouvernementales prises par les gouvernements de M. Macron et de ses prédécesseurs en attestent. Il en résulte ce que ces mêmes responsables ne veulent pas nommer clairement : un tri des malades, mais aussi une élimination d'une partie de ceux-ci de l'accès aux soins.
Cette spirale n'a que trop duré.
Cette nouvelle attaque, contre les plus démunis, les sans papier doit être bloquée.

Le SNMH FO s'adresse à toutes les organisations syndicales de médecins hospitaliers pour faire obstacle à cette attaque.
Maintien de l'Aide Médicale d'État

Pour le SNMH FO, Dr Cyrille Venet

GAZA: NOUS NE NOUS TAIRONS PAS !

Le SNMH FO tient à faire connaitre au plus grand nombre l'appel qu'il a contresigné avec le groupement départemental du Rhone FO des services publics et de sante, en lien ci dessous

A NOS COLLEGUES DE TRAVAIL, HOSPITALIERS, MEDECINS, A l'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU MONDE DE LA SANTE Personnels Hospitaliers, Médecins, des HCL, du CHS Vinatier, du centre Léon Berard, etc...

Nous sommes rassemblés aujourd'hui jeudi 16 Novembre 2023 devant notre hôpital HEH à l'appel de notre GD Santé Force Ouvrière du Rhône et du SNMH FO. Pour nous dresser contre le bombardement systématique de Gaza et notamment de ses hôpitaux, de ses centres de Santé, de ses ambulances conduisant à la mort déjà de plus de 160 de nos collègues médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers… selon les chiffres avancés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Plus de 11 000 sont déjà morts à Gaza, dont les 2/3 sont des femmes et des enfants, et les 9/10 des civils qui n'ont rien à voir avec le Hamas.

Selon Nathalie BOUCLY, directrice de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, seuls 8 centres de Santé sur 22 continuent de 'fonctionner', c'est-à-dire sont encore ouverts, sans eau, sans électricité, sans médicaments. 12 hôpitaux ont été totalement détruits par les bombardements.

Le porte-parole de l'Organisation Mondiale de la Santé, les témoignages de Médecins Sans Frontières, et de tant d'autres associations indiquent la souffrance de patients opérés, amputés sans anesthésie, de brulés soignés sans analgésiques, etc… comme conséquence du blocus criminel imposé par l'armée d'Israël à la bande de Gaza depuis des années mais totalement intensifié depuis plus d'un mois. Il n'y a plus d'antibiotiques, d'anti-cancéreux, de corticoïdes, etc… Et nous devrions nous taire devant une telle barbarie ?

Nous lançons un cri d'alarme : ni les hôpitaux, ni les écoles, ni les centres de santé, ni les ambulances ne peuvent être des objectifs militaires. Ce sont des crimes de guerre. Ce à quoi nous assistons est à la fois un génocide par bombardement et déplacement massif des populations chassées par Israël de leurs terres, de leurs maisons toutes systématiquement détruites et rasées.

Nous ne pouvons pas nous taire. Nous accusons notre gouvernement de sa complicité active, dans ce génocide qui a lieu sous les yeux du monde entier, justifiant ceci au nom du *« droit d'Israël à se venger », « droit »* qui n'a aucune existence dans le Droit international. Ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas.

Les massacres du 7 octobre sont un crime de guerre, ils ne peuvent pas justifier la vengeance d'Israël à Gaza.
Nous sommes solidaires de toutes les victimes, tant celles de Gaza que celles de Cisjordanie ou d'Israël.

Nous sommes solidaires des habitants de Gaza, de Cisjordanie, des juifs du monde entier, y compris en Israël, qui se lèvent pour dire au Gouvernement d'Israël, à Netanyahou : « *Assassins ! Pas en notre nom !* »

Il est urgent aujourd'hui de nous lever comme êtres humains et comme soignants, de lutter contre la mort organisée, planifiée de l'Humanité à Gaza.

Seule la mobilisation des Peuples, de la Classe ouvrière, de la Jeunesse avec leurs organisations, dans le monde entier contre les gouvernements complices de l'Etat d'Israël, pourra arrêter la barbarie.

Halte aux bombardements, Levée du Blocus de Gaza, Cessez le feu immédiat !

Nous informons de cette prise de position nos structures syndicales

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Congrès du SNMHFO

1er et 2 décembre 2023, dans les locaux de notre fédération.

Présents 32 adhérents et 7 invités dont les représentants du SNMRH, des CLCCFO et du CHFO. 8 adhérents et 3 invités se sont excusés avec des messages au Congrès.

Le Rapport Moral de l'activité 2023 et objectif 2024 centré sur les élections de juin et la constitution de 9 listes a été adopté à l'unanimité. Des responsables de liste ont été pressentis.

Le Rapport Financier et de trésorerie ont été adopté à l'unanimité. Progression entre 2021 et 2O23 +35% en nombre d'adhérents de 101 à 137 de date à date. Couverture par départements de 24 à 35 départements.

Adoption d'un plan pour les élections suite à présentation par le secrétaire adjoint.

Mandat donné au secrétaire général pour signer un texte pour le cessez-le-feu à Gaza écrit par des collègues qui nous ont contacté suite à nos prises de positions.

Election du bureau de 8 membres à l'unanimité avec pour mandat de participer avec assiduité aux réunions du bureau selon le calendrier adopté à l 'unanimité :

Membres élus :

Dr ARA SOMOHANO Claire CHU Grenoble Alpes.
Dr BENET Blandine CHR Metz Thionville.
Dr GONZALES Basile CHS Le Rouvray/Rouen.
Dr MATEO Julie CHU Grenoble Alpes.
Pr SEBANNE Mustapha CHU Montpellier.
Dr SIDAMAR Abdelkrim CH Gonesse.
Dr VARNET Olivier Assistance Publique Hôpitaux de Paris.
Dr VENET Cyrille CHU Grenoble Alpes.

Nous sommes face à un ministère et à un gouvernement qui n'ont aucunement, dans l'état actuel, l'intention d'accéder à nos revendications ni de stopper la destruction de la médecine et du service public hospitalier. Dans ce contexte le regroupement d'une force médicale sur une ligne de résistance claire et d'indépendance est un enjeu majeur. Organiser ces médecins est notre priorité.

« Ensemble, élevons nos voix contre toutes les guerres mortifères et agissons pour défendre la sécurité et l'accès aux soins, pour tous, partout ».

Nous, professionnels de santé français, œuvrant chaque jour dans la concorde nécessaire au service des malades et de leurs proches, souhaitons manifester notre soutien à nos collègues, consœurs et confrères, actuellement pris dans la tourmente des conflits armés.

NOMBRE D'ENTRE EUX ONT MALHEUREUSEMENT DÉJÀ PERDU LA VIE.

Nombre d'entre eux se trouvent pris au piège des combats, exercent la médecine dans des conditions inhumaines et sont chaque jour en danger de mort parce qu'ils refusent d'abandonner leurs patients, notamment à Gaza où les hôpitaux sont devenus des cibles de guerre *.

NOUS, MÉDECINS, RESTONS EN TOUTES CIRCONSTANCES FIDÈLES AU SERMENT D'HIPPOCRATE :

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. […] J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque ».

Nous avons en plus de notre devoir d'apporter nos soins aux enfants, femmes et hommes qui se présentent à nous, un devoir de confraternité qui n'a pas de frontières.

Au nom de toutes ces valeurs qui nous unissent, nous appelons au respect absolu des établissements de santé dans toutes les zones de guerre. L'utilisation des hôpitaux ainsi que les attaques directes contre tout lieu de soin, contre les malades, les blessés, contre les transports sanitaires, contre tout civil, sont contraires au droit humanitaire international, contraire à toutes les règles morales et éthiques, et ne peuvent être acceptés. Nous lançons donc cet appel en tant que médecins et soignants.

Puisse-t-il être compris et partagé par le plus grand nombre, également au nom du respect de l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme : les Hommes *« doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».*

Le 2 novembre 2023, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS déclarait manquer de mots pour décrire « l'horreur qui se déroule à Gaza » et lançait cet appel

« Il est trop tard pour aider les morts maintenant. Mais nous pouvons aider les vivants » (source ; EuroNews).

Le 3 décembre 2023, James Elder, le porte-parole de l'Unicef, dénonçait « *C'est une guerre contre les enfants* » dans une vidéo tournée dans un hôpital de Gaza, sans préciser lequel. « *On entend déjà des bombardements, une frappe a visé une zone à environ 50 mètres d'ici* », raconte-t-il dans cette vidéo mise en ligne une heure après l'expiration de la trêve. « *Cet hôpital est le plus grand encore en fonctionnement et il est déjà à 200% de sa capacité. Il ne peut tout simplement plus accepter d'enfants blessés dans la guerre* ». « *Pour ceux qui ont de l'influence, ne rien faire, c'est autoriser la mort d'enfants* », poursuivait-il (source : France Info).

Premiers signataires :

Dr BANIHACHEMI Jean Jacques, coordonnateur de pôle CHU Grenoble

Dr BELLUCCI SESSA Sylvia Maître de conférences, Médecin honoraires des Hôpitaux de Paris

Dr BRAUMAN Rony, ancien président de MSF,

Dr CHABERNAUD Jean Louis, président de l'AMDDDM,

Dr DELLAMONICA Emmanuelle, Gériatre, médecin PASS,

Dr CHABERNAUD Jean Louis, président de l'AMDDDM,

Dr DELLAMONICA Emmanuelle, Gériatre, médecin PASS,

Dr FRENEA Stéphane, trésorier de l'AMDDDM,

Dr HENRY Caroline, infectiologue MSF,

Dr JOURDEL Francois, Chirurgien, hôpital Al Nasser, quarter Kahn Yunis,

Dr KOTEIRA Essam, coordonnateur de pôle CHU Grenoble,

Dr LEVRAT Cyril, Oncologue Pédiatrique, CHRU Lille

Pr OBERLIN Christophe, Chirurgien, formateur en Palestine,

Dr PARAIRE François, ancien secrétaire général du SNMH FO,

Dr RIBOUD Romain, Chirurgien Viscéral CHU Grenoble,

Dr VENET Cyrille, secrétaire général du Syndicat National des Médecins FO

Pr VIVILLE Stéphane, Généticien, biologie de la reproduction, Strasbourg.

Bulletin d'adhésion 2023

Retournez ce bulletin, accompagné du réglement (à l'ordre du SNMH-FORCE OUVRIERE) à :

Dr Julie MATEO
24 chemin st Germain - 38700 CORENC

SNMH FO Syndicat National des Médecins Hospitaliers

Tarifs

PH temps plein, PU-PH : 210 euros

PH temps partiel, assistants, attachés temps plein : 120 euros

Nom - Prénom .....

Statut actuel et spécialité exercée .....

Nom et adresse de l'hôpital .....

.....

Adresse d'envoi des courriers syndicaux .....

.....

Tél perso et/ou pro .....

Mail ..... @ .....